

Date de convocation : 19/01/2023	DEPARTEMENT DE LA HAUTE-LOIRE COMMUNE DE DUNIERES DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
---	--

Le vingt-quatre janvier deux mille vingt-trois à vingt heures.

Le Conseil Municipal de la Commune de DUNIERES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Pierre DURIEUX, maire.

Présents : Corinne BEAL, Nelly BEAULAIGUE, Florian CHAUDIER, Dimitri CLOT, Hélène DREVET, Pierre DURIEUX, Pascal GOUY, Jean Paul GRANGE, Catherine MARCON, Pierrick MARCON, Pascale MERLE, Isabelle MEYNET, Colette MORIN, Christophe MOULIN, Emeline MOUNIER, Marie Laure OUDIN, Éric PARRAT, Thierry SABOT, Patricia SOUCHON, Robert VALLAT (20).

Excusés : Cédric BROUSSARD (pouvoir à Hélène DREVET), Fabienne MANOHA (pouvoir à Pierre DURIEUX), Fanny MOURIER (pouvoir à Thierry SABOT) (3).

Absent : (0)

Madame Pascale MERLE a été désignée secrétaire de séance.

OBJET DE LA SEANCE : Modification de l'éclairage public Rue de l'Industrie.

DCM 20230124-7

Monsieur Le Maire présente la demande de modification de l'éclairage public Rue de l'Industrie afin de faciliter l'accès à un garage nouvellement construit. Un avant-projet de ces travaux a été réalisé en accord avec le Syndicat Départemental d'Energies de la Haute-Loire auquel la Commune a transféré la compétence Eclaira Public.

L'estimation des dépenses correspondant aux conditions économiques actuelles s'élève à est de 1362.20 € HT.

Monsieur Le Maire explique que le riverain demande le déplacement d'un ouvrage ne lui appartenant pas et situé par ailleurs sur le domaine public. Cet ouvrage étant convenablement implanté, c'est le riverain qui pour faciliter l'usage de sa parcelle est à l'origine de la demande d'intervention. Il aurait pu inclure la présence de ce support dans la conception de son projet et ne pas avoir à en demander le déplacement.

En conséquence, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Approuve l'avant-projet des travaux cités en référence, présenté par Monsieur Le Maire ;

AR Prefecture

043-214300873-20230124-DCM20230124_7-DE
Reçu le 31/01/2023

- Confie la réalisation de ces travaux au Syndicat Départemental d'Energies de la Haute-Loire auquel la Commune est adhérente ;
- Décide que l'intégralité de la dépense sera supportée par le pétitionnaire.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Pour copie conforme,
Le Maire,

A handwritten signature in black ink is written over a circular official stamp. The stamp contains text that is partially obscured by the signature but appears to include the name of the commune and the title of the Mayor.

AR Prefecture

043-214300873-20230124-DCM20230124_7-DE
Reçu le 31/01/2023